REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

ADDITIF N° 77/255 du 14 Mai 1977
au décret n° 77/252 du 12 Mai 1977
complétant le décret n° 75/143 du 20 mars 1975 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs.

- - - - - - - -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

A L'ANNEXE II

après

2-47 - Les Chefs de Division de la Direction du Service Présidentiel de Photographie.

ajouter

2-48 - Le Chef de Service Adjoint du Service Central du Chiffre et des Télégrammes.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 14 Mai 1977

Par le Premier Ministre : Commandant Louis/SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

H. LOPES.-